



LE BIEN-ÊTRE ANIMAL EN RÉGION FLAMANDE : 2019-2024

Bilan final du second mandat du ministre Ben Weyts



INTRODUCTION

À l'approche des élections, l'organisation de défense des droits des animaux GAIA a évalué les performances des ministres régionaux du bien-être animal en Belgique et, par conséquent, celles du ministre flamand du bien-être animal, Ben Weyts.

GAIA a analysé la politique mise en œuvre par le ministre Weyts pendant la législature 2019-2024. D'après l'analyse de GAIA, quel est le bilan du ministre ?

MÉTHODOLOGIE

Les critères d'évaluation sont basés sur les priorités identifiées au début du mandat, telles que définies dans la déclaration de politique régionale, et sur les dossiers prioritaires de GAIA. Dans quelle mesure ces priorités ont-elles été atteintes entre 2019 et 2024 ? La note finale du ministre, sur une échelle de 20, est indiquée à la fin de ce document. Le thème du bien-être animal est divisé en six sections :

1. Moyens disponibles, personnel et sanctions
2. Tous les animaux
3. Animaux de compagnie et animaux sauvages
4. Animaux d'élevage
5. Animaux d'expérience
6. Autres initiatives en faveur du bien-être animal

La fin de chaque section propose un résumé des thèmes dans lesquels des progrès ont été réalisés et présente les défis à relever.

1. Moyens disponibles, personnel et sanctions

1.1. Bien que les moyens financiers (multipliés par dix depuis 2014) et les effectifs du Dienst Dierenwelzijn du Gouvernement flamand aient augmenté, les moyens disponibles et les effectifs sont très limités par rapport à d'autres domaines d'action.

Bien que les moyens financiers et les effectifs du Dienst Dierenwelzijn du Gouvernement flamand aient augmenté depuis 2014,[1] ils restent limités par rapport à d'autres domaines d'action flamands. Le budget consacré au bien-être animal en 2024 est fixé à 7,8 millions d'euros,[2] soit nettement moins que les budgets du sport (179 millions d'euros) et de l'agriculture et de la pêche maritime (167 millions d'euros), par exemple.[3].

[1] Ce budget a été multiplié par dix depuis la régionalisation des compétences en matière de bien-être animal en 2014 ; Parl. St. Vlaams Parlement, Beleids- en begrotingstoelichting Dierenwelzijn, Begrotingsjaar 2024, stuk 13-H, nr. 1, 4.

[2] Ibid. Beleids- en begrotingstoelichting Dierenwelzijn (2024) 15; 108. Ce budget est déployé comme suit :

-3,25 millions d'euros pour les dépenses de politique et de recherche en matière de bien-être animal ;

-1,8 million d'euros pour le soutien structurel aux refuges ;

-1,7 million d'euros pour les inspections relatives au bien-être animal dans les abattoirs flamands.

[3] Projet de décret portant sur le budget des dépenses de la Communauté flamande pour l'exercice 2024, Annexes au texte adopté en séance plénière (15(2023-2024) n° 12, Annexes 1.

En outre, si l'on inclut les inspecteurs et les vétérinaires sous contrat, le Service compte environ 106 collaborateurs[4] - beaucoup moins que l'Agriculture et la Pêche (747 collaborateurs) ou le Sport (585 collaborateurs)[5] ou le Sport (585 collaborateurs), par exemple.[6]

1.2. Des sanctions plus sévères lors d'infractions à la réglementation sur le bien-être animal

Les sanctions en cas d'infractions liées au bien-être animal ont été renforcées en Région flamande.[7] La peine d'emprisonnement maximale a été portée de six mois à cinq ans. Les amendes font l'objet d'une augmentation de facteur 50 : elles passent d'un maximum de 2 000 euros à 100 000 euros (x8, en tenant compte des centimes additionnels) en cas d'infractions et de violations commises après le 14 février 2022. En cas de récidive, l'amende pourrait atteindre 1,6 million d'euros.

À Bruxelles et en Wallonie, les peines maximales d'emprisonnement sont respectivement de 3 et 2 ans. L'amende maximale à Bruxelles est la même qu'en Flandre, tandis qu'en Wallonie, l'amende en cas d'infractions peut atteindre 1 million d'euros.

1.3. Résumé

Progrès :

- Depuis 2014, les moyens financiers et les effectifs du Dienst Dierenwelzijn du Gouvernement flamand ont augmenté.
- Les peines d'emprisonnement maximales en cas d'infractions liées au bien-être des animaux ont été portées à 5 ans et les amendes maximales à 100 000 euros (x8 et doublées en cas de récidive)

Défis :

- Les moyens disponibles et les effectifs du Dienst Dierenwelzijn du Gouvernement flamand ont effectivement augmenté, mais demeurent très limités par rapport à d'autres domaines d'action.

2. Tous les animaux

1.1. Reconnaissance des animaux comme des êtres vivants dotés d'une sensibilité et d'une valeur intrinsèque

[4] Quelques 50 personnes travaillent auprès du Dienst Dierenwelzijn, dont environ 25 inspecteurs. En outre, 56 vétérinaires mandatés (DMO) ont un contrat avec le gouvernement flamand, pour effectuer des inspections dans les abattoirs flamands ; Question écrite de Els Sterckx à Ben Weyts sur le Dienst Dierenwelzijn - Dépenses (19 juin 2023, no. 720) ; Question écrite de Gwenny De Vroe à Ben Weyts sur les animaux maltraités et négligés - Rapports et inspections (1er août 2022, n° 746) ; Question écrite de Gwenny De Vroe à Ben Weyts sur les vétérinaires mandatés flamands (DMO) - État des lieux (12 octobre 2023, n° 44).

[5] Personnel du gouvernement flamand, <www.vlaanderen.be/statistiek-vlaanderen/overheidspersoneel/personeel-vlaamse-overheid>.

[6] Sport Vlaanderen, Ondernemingsplan (2023) 61 <<https://publicaties.vlaanderen.be/view-file/58022>>.

[7] Décret du 4 février 2022 modifiant la loi du 14 août 1986 relative à la protection et au bien-être des animaux, en ce qui concerne la mise à disposition d'une aggravation de la sanction.

Le nouveau Code flamand reconnaît les animaux comme des « êtres vivants dotés d'une sensibilité ». Ce point est important lors de procès, car les juges doivent tenir compte de leur sensibilité dans l'évaluation de l'affaire, lorsque des animaux sont impliqués.[8]

1.2. La politique en matière de bien-être animal vise à assurer un niveau élevé de bien-être des animaux et repose sur le principe de standstill.

Le Code flamand du bien-être animal stipule que la politique en matière de bien-être animal vise un niveau élevé de bien-être animal. En outre, elle repose sur le principe de standstill, ce qui signifie que le niveau actuel de protection des animaux ne peut pas diminuer.

1.3. Résumé

Progrès :

- Le législateur flamand reconnaît les animaux comme des êtres vivants dotés d'une sensibilité. Cela signifie que les juges doivent tenir compte de leur sensibilité lorsqu'ils statuent sur des affaires impliquant des animaux.
- Le régulateur flamand a stipulé que le niveau actuel de bien-être animal ne peut pas se détériorer (standstill) et qu'il faut s'efforcer d'atteindre un niveau élevé de protection des animaux.

3. Animaux de compagnie et animaux sauvages

3.1. Politique peu dynamique en matière d'élevage intensif

Bien que la Flandre soit une plaque tournante de l'élevage intensif, avec les problèmes de bien-être animal qui en découlent, tels que des maladies et une socialisation insuffisante des chiots et des chatons, Ben Weyts ne mène pas une politique suffisamment dynamique. L'importation de chiots et de chatons élevés à l'étranger n'est pas interdite, contrairement au Code wallon et au projet de Code bruxellois du bien-être animal. Cependant, Ben Weyts a retiré l'accréditation d'une soixantaine d'éleveurs qui ne respectaient pas les règles relatives au bien-être animal.

3.2. Fixer des normes en matière de bien-être animal pour les chevaux, les chiens, les chats et les lapins

Bien que le gouvernement flamand ait eu la possibilité de fixer des normes spécifiques en matière de bien-être animal pour les chevaux, les chiens, les chats et les lapins, il ne l'a pas fait.

3.3. Interdiction effective des colliers électriques pour chiens et chats (à partir de 2027)

[8] L'article 4 du projet de Code flamand du bien-être animal stipule qu'« un animal est un être vivant doté de sentiments, de besoins spécifiques et d'une valeur intrinsèque ».

Le décret du 22 avril 2022[9] a introduit une réglementation qui interdira effectivement l'utilisation et le commerce de colliers électriques pour chiens et chats à partir de 2027. Une exception à cette interdiction est toutefois prévue pour les colliers électriques reliés uniquement à une barrière invisible.

3.4. Le delphinarium Boudewijn seapark peut être maintenu indéfiniment, à moins qu'un meilleur hébergement pour les dauphins ne soit possible.

Le delphinarium de Bruges (Boudewijn seapark) détient sept dauphins, dont le bien-être est impacté.[10] Le Code flamand du bien-être animal n'est pas cohérent à cet égard : il interdit la détention de cétacés en captivité ainsi que l'élevage et l'importation de cétacés, mais assortit cette interdiction d'une exception pour le delphinarium Baudouin seapark. [11] Cette exception expire si un meilleur hébergement est possible. En vertu du code, ce régime d'exception ne sera pas réexaminé avant 2037, alors qu'il devrait l'être beaucoup plus tôt.

3.5. Les animaux ne peuvent pas être tués pour le folklore et la tradition

Il n'est plus permis de tuer des animaux sous prétexte de coutumes présentées comme folkloriques et traditionnelles, telles que le « visjesdrinken » [NDT : « boire un poisson »], le « haanslaan » [NDT : « décapitation du coq »] et la « ganzenrijden » [NDT : « chevauchée vers l'oie »].[12]

3.6. Interdiction de l'utilisation d'équidés lors de fêtes foraines

Depuis le 1er janvier 2023, l'utilisation d'équidés lors de foires et autres événements similaires sera interdite. Ainsi, ces animaux n'auront plus à tourner en rond de façon monotone lors de fêtes foraines et marchés annuels.[13]

3.7. Fondement juridique permettant d'étendre le champ d'application du code aux invertébrés sur la base de de l'avancement des connaissances et de la compréhension scientifiques, mais

Le Code flamand contient un fondement juridique permettant au gouvernement flamand d'étourdir les invertébrés tels que les homards avant leur mise à mort, en tenant compte de leur capacité à ressentir la douleur.

[9] Décret du 22 avril 2022 modifiant la loi du 14 août 1986 relative à la protection et au bien-être des animaux et décret du 13 juillet 2018 modifiant la loi du 14 août 1986 relative à la protection et au bien-être des animaux dans le cadre de la sixième réforme de l'État.

[10] Les dauphins vivent dans un bassin trop petit et les recherches montrent que leur environnement n'est pas stimulant. Les dauphins présentent un comportement social sous-optimal, les relations avec les dresseurs sont sous-optimales et les dauphins sont frustrés parce qu'ils sont enfermés dans de petits espaces séparés pendant quatre heures par jour, entre les séances d'entraînement.

[11] L'interdiction d'élevage et d'importation ne s'applique pas si le nombre de dauphins est inférieur à six. À moins qu'un meilleur hébergement, comme une réserve marine, ne soit trouvé, cela signifie en pratique que l'interdiction proposée n'entrera jamais en vigueur et que le Boudewijn seapark continuera d'élever et/ou d'importer des dauphins dès que le nombre de dauphins dans le parc tombera en dessous de six. Le fait d'attendre 2037 pour évaluer une première fois si des conditions telles que la construction obligatoire d'un bassin extérieur sont respectées et/ou si une meilleure alternative est disponible constitue un délai déraisonnable.

[12] C'est ce que stipule l'article 6 du projet de Code flamand du bien-être animal, comme l'explique l'exposé des motifs.

[13] Cette interdiction a été stipulée dans le décret flamand du 29 janvier 2021 modifiant la loi du 14 août 1986 relative à la protection et au bien-être des animaux, introduisant une interdiction des équidés lors de foires et événements apparentés.

Le fondement juridique permet au gouvernement flamand d'interdire les pratiques de mise à mort cruelles.

Les homards sont souvent cuits ou coupés en deux alors qu'ils sont vivants, ce qui entraîne des souffrances inutiles. Ces pratiques provoquent des douleurs évitables, qui pourraient être épargnées aux animaux en rendant obligatoire l'utilisation de méthodes d'étourdissement et de mise à mort électriques, telles que le Crustastun. Ces méthodes font perdre conscience au homard et le font mourir en quelques secondes.

En ce qui concerne les rats et les souris, le nouveau Code flamand interdit de tuer les rats et les souris à l'aide de pièges à glu et de pièges à noyade sans étourdissement. Toutefois, ce n'est pas suffisant. Les pièges à noyade et autres méthodes de mise à mort non respectueuses des animaux, telles que les pesticides chimiques et les poisons qui provoquent des hémorragies internes extrêmement douloureuses et empêchent le sang de commencer à coaguler, ainsi que les rodenticides gazeux, doivent également être interdits.

3.8. Résumé

Progrès :

- Des dizaines d'agréments ont été retirés à plusieurs vendeurs de chiens médiocres et malhonnêtes.
- Interdiction d'utilisation, de vente et de commercialisation des colliers électriques pour chiens et chats (à partir de 2027)
- Les animaux ne doivent plus être tués dans le cadre de traditions telles que le visjesdrinken, le ganzenrijden et le haanslaan.
- L'interdiction de l'utilisation d'équidés lors de fêtes foraines est effective depuis 2023.

Défis :

- Le problème de l'élevage intensif n'est pas traité efficacement à la source.
- Aucune norme concrète en matière de bien-être n'est fixée pour l'élevage des chevaux, des chiens, des chats et des lapins, ce qui peut être réglementé par des arrêtés gouvernementaux.
- Le Boudewijn Seapark peut continuer à détenir six dauphins, à moins qu'un meilleur hébergement offrant de solides garanties en matière de bien-être soit disponible. Prévue pour 2037, la première évaluation devrait avoir lieu plus tôt.
- Le Code flamand contient un fondement juridique permettant d'étendre le champ d'application aux invertébrés, de sorte que la cuisson de homards vivants, toujours autorisée, puisse être interdite.
- Toutes les méthodes et tous les moyens manifestement cruels de tuer les rats et les souris ne sont pas interdits.

4. Animaux d'élevage

4.1. Interdiction définitive de l'abattage sans étourdissement.

L'interdiction de l'abattage sans étourdissement est définitive. Cette interdiction, introduite le 1er janvier 2019, a été confirmée par les plus hautes juridictions (Cour de justice de l'UE, Cour constitutionnelle belge et Cour européenne des droits de l'homme), malgré les plaintes et protestations des communautés musulmanes et juives.[14]

En outre, il est fondamentalement interdit d'abattre de gros animaux d'élevage à domicile, à quelques exceptions près pour les agriculteurs ou les abatteurs disposant d'un certificat de compétence et d'un dispositif d'étourdissement.[15]

4.2. Une interdiction ambiguë des animaux sur les marchés

Le Code flamand du bien-être animal (article 27) prévoit une interdiction partielle du commerce d'animaux sur les marchés, à l'exception de quatre situations : les marchés annuels, les foires, les expositions et les marchés qui ont lieu jusqu'à huit fois par an. Les raisons de ces exceptions, en particulier la dernière, ne sont pas claires, car les arguments contre la vente d'animaux sur les marchés (achats impulsifs, conditions météorologiques, transport) s'appliquent également dans ces cas.

L'article 27 du Code met également en œuvre une interdiction de principe des marchés aux bestiaux, ce qui affecte le marché aux bestiaux actif à Rekkem. Cependant, en raison de l'exception des marchés qui ont lieu jusqu'à huit fois par an, le marché aux bestiaux de Rekkem peut rester ouvert. Bien que l'explication de l'article 27 indique que le marché aux bestiaux est superflu, la formulation vague ne permet pas de savoir si le marché aux bestiaux de Rekkem fermera effectivement après le 1er janvier 2026.

4.3. Obligation de prévoir un abri pour tous les animaux de pâturage d'ici à 2029

Le Code flamand du bien-être animal prévoit qu'à partir de 2029, tous les animaux de pâturage devront avoir accès à un abri naturel ou artificiel. Cette obligation prend effet le 1er janvier 2029.

4.4. Interdiction de poules pondeuses en cage dès 2036

À partir de 2036, il sera interdit d'élever des poules pondeuses en cage.[16] Cela signifie de meilleures conditions de vie pour X millions de poules pondeuses.

4.5. Des « parcs enrichis » pour lapins

[14] La Cour constitutionnelle belge (dans un arrêt du 30 septembre 2021), la Cour de justice de l'Union européenne (dans un arrêt préjudiciel du 17 décembre 2020) et la Cour européenne des droits de l'homme (dans un arrêt du 13 février 2024) ont jugé que l'interdiction flamande de l'abattage sans étourdissement était compatible avec le droit belge et européen. En outre, les communautés religieuses ont également introduit un recours en annulation devant la Cour européenne des droits de l'homme, qui a statué le 13 février 2024 que l'interdiction flamande de l'abattage sans étourdissement ne violait pas la Convention européenne des droits de l'homme.

[15] Projet de Code flamand du bien-être animal, article 39, paragraphe 3.

[16] Projet de Code flamand du bien-être animal, article 22.

Une réglementation a été adoptée pour améliorer le bien-être des lapins.[17] Les lapins de chair doivent désormais être élevés dans des « parcs enrichis ».[18] À partir de 2025, les mangeoires devront également être gardées dans des « parcs enrichis ».

4.6. Une nouvelle législation fixant des normes minimales pour l'élevage de dindes destinées à la production de viande ne fait que confirmer les normes existantes de l'industrie et n'apporte aucune valeur ajoutée

La nouvelle législation sur l'élevage des dindes est tout à fait décevante et confirme principalement les normes industrielles existantes en matière de densité de peuplement, d'[19]accès extérieur[20] et d'utilisation de races à croissance rapide.[21]

4.7. La castration des porcelets n'est pas interdite en Flandre

Bien que la castration des porcelets soit la procédure la plus douloureuse et la plus cruelle de l'élevage intensif flamand, cette pratique n'est pas interdite. Ben Weyts a indiqué être en principe favorable à l'interdiction de la castration des porcelets, mais n'a pas réussi à introduire une telle interdiction.

4.8. Le code comporte une disposition qui permet au gouvernement flamand d'interdire le gazage et le broyage de millions de poussins d'un jour. La décision du ministre de ne pas interdire l'abattage des poussins dès maintenant (ou pendant une courte période de transition) est fondée sur des données factuelles incorrectes

Compte tenu des problèmes de bien-être que rencontrent les poussins mâles lorsqu'ils sont tués le premier jour de leur vie, GAIA demande une interdiction effective de la mise à mort des poussins d'un jour. Les justifications utilisées par Ben Weyts pour suggérer qu'il ne serait « pas possible » de déterminer le sexe des poussins dans l'œuf sont actuellement incorrectes. Il existe déjà au moins une technique appropriée pour déterminer le sexe de l'œuf au neuvième jour suivant l'incubation, à savoir la méthode Respeggt, qui est pratique et réalisable.

4.9. Résumé

Progrès :

- L'abattage sans étourdissement des grands animaux d'élevage est interdit, de même que l'abattage à domicile des grands animaux d'élevage, à quelques exceptions près, lorsque le risque de cruauté n'est pas imaginaire.

[17] L'arrêté du gouvernement flamand du 10 juillet 2020 modifiant les normes d'hébergement des lapins d'élevage pour l'industrie alimentaire a adopté les normes minimales proposées par le Conseil flamand pour le bien-être animal pour l'hébergement des lapins d'élevage mâles et femelles, d'une part, et des lapins de chair, d'autre part.

[18] En termes de surface, les parcs enrichis sont deux fois plus grands que les cages individuelles, lesquelles sont interdites en Belgique pour les lapins destinés à la production de viande. Ces parcs doivent être équipés, entre autres, de tunnels et de matériel à ronger.

[19] La norme en matière de densité de peuplement confirme les normes industrielles existantes (52 kg par m² (soit 6 poules) et 56 kg par m² (soit 3,5 coqs) ;

[20] Il n'y a pas d'accès obligatoire à l'extérieur.

[21] L'élevage de races à croissance rapide n'est pas interdit ; l'arrêté flamand du 22 décembre 2023 établissant des règles minimales pour la protection des dindes entrera en vigueur en 2026.

- À partir de 2029, tous les animaux de pâturage devront disposer d'un abri.
- En 2036, il sera interdit d'élever des poules pondeuses en cage.
- Il existe une réglementation visant à améliorer le bien-être des lapins de chair et des lapins d'élevage.

Défis :

- L'interdiction des marchés d'animaux est ambiguë, les problèmes de bien-être animal demeurent.
- La nouvelle législation sur les dindes n'apporte pas grand-chose et ne fait que confirmer des normes industrielles tout à fait inférieures à la norme.
- Pas d'interdiction de la castration des porcelets, malgré le soutien de Ben Weyts
- Pas d'interdiction de tuer les poussins dans le code, mais possibilité d'interdiction, à décider par le gouvernement, malgré l'existence d'une technologie opérationnelle et abordable permettant de déterminer le sexe dans l'œuf.

5. Animaux d'expérience

Malgré le projet de table ronde lancé par le ministre avec diverses parties prenantes, dont GAIA, des actions visant à supprimer progressivement l'expérimentation animale, et le développement du projet RE-place, -une base de données centrale répertoriant les méthodes alternatives à l'expérimentation animale-, en 2021, 263 461 animaux ont encore été utilisés dans les laboratoires flamands à des fins expérimentales.

5.1. Stratégie politique insuffisante et absence de mesures efficaces telles que

- Une réduction annuelle de 10 % du nombre d'animaux d'expérience dans les laboratoires flamands.
- La fin des expérimentations animales les plus douloureuses.
- Une interdiction des tests sur les chiens, les chats et les primates.
- Une transparence totale en matière d'expérimentation animale.
- En outre : Tant que des chiens et des chats seront utilisés pour la recherche, GAIA veillera à ce que les animaux qui survivent à une expérience et qui sont en bonne santé soient adoptés.[22]
- Interdiction des expériences sur animaux en vue d'élaborer des produits ménagers

[22] Cela nécessite des politiques de placement et d'accueil réfléchies. Les familles d'adoption potentielles doivent faire l'objet d'un examen approfondi au préalable, car un chien ou un chat utilisé à des fins expérimentales présente généralement toutes sortes de problèmes comportementaux (traumatisme éventuel dû à un manque de socialisation).

Défis :

- Il n'y a pas d'objectifs annuels de réduction des expérimentations animales.
- Pas d'interdiction des expérimentations animales sur les chiens, les chats et les primates.
- Manque de transparence dans la procédure d'autorisation des expérimentations animales.
- Aucune règle relative au remplacement des chiens et des chats après les expérimentations.
- Les expérimentations animales en vue d'élaborer des produits ménagers demeurent autorisées ainsi que
- L'utilisation d'animaux capturés dans la nature pour l'expérimentation animale.

6. Autres initiatives

6.1. À la demande de Ben Weyts, la Région flamande est intervenue dans la procédure pour sauver le chat Lee d'une décision d'euthanasie de l'AFSCA, après que Lee soit arrivé illégalement en Belgique depuis le Pérou.

Selon l'AFSCA, il n'est pas exclu que le chat soit atteint de la rage.[23] Grâce notamment à l'intervention et aux arguments de la Région flamande, la décision d'euthanasie a pu être annulée et Lee a pu continuer à vivre.

6.2. Ben Weyts a exprimé son soutien à la protection des animaux pendant le confinement lié à la pandémie de COVID-19 et a émis un avis positif en faveur des animaux dans la Constitution devant la commission parlementaire

Le ministre a fait valoir que la prise en charge des animaux était une activité essentielle, de sorte que les refuges pour animaux, les élevages de chiens et de chats, les pensions pour animaux ainsi que les salons de toilettage pour chiens pouvaient rester ouverts, et que les chats errants pouvaient être nourris.

6.3. Le code flamand reconnaît les refuges pour animaux sauvages qui bénéficient d'un statut distinct +

6.4. Service de police dédié aux animaux obligatoire au niveau local

6.5. Les animaux capturés dans la nature ne peuvent pas être détenus (les espèces figurant sur la liste positive des mammifères et reptiles sauvages autorisés doivent avoir été élevées).

6.6 Dorénavant, tous les p.v. concernant la maltraitance animale doivent être envoyés au parquet. Le parquet doit décider dans un certain délai des affaires qu'il poursuit ou non. Le Dienst Dierenwelzijn peut imposer

[23] Et ce, même si une prise de sang effectuée sur le chat Lee le 28 avril 2020 a révélé un titre d'anticorps neutralisants contre le virus de la rage de 10 UI/ml, une valeur nettement supérieure au titre minimal de 0,5 UI/ml, qui indique une réponse immunitaire contre la rage.

une amende administrative dans les cas où le parquet décide de ne pas engager de poursuites.

SCORE FINAL :

14/20